

**Intervention de la section valdôtaine de l'APF à l'occasion de la
réunion de la commission des Affaires parlementaires**

(Sofia, du 21 au 23 mai 2007)

**« Réalité et perspectives de la communication de la démocratie au
sein du Conseil régional de la Vallée d'Aoste »**

Monsieur le Président,

Cher collègues,

Vous me permettrez les quelques minutes pour vous faire part d'un certains nombre d'aspects majeurs qui caractérisent la situation de l'accès à l'information parlementaire pour tous les citoyens. Un processus qui découle, en particulier, de la délégation des pouvoirs qui caractérise actuellement l'action de l'Etat et s'est concrétisé par la réforme du titre V de la constitution et par les dispositions d'application y relatives, qui a donné aux régions - à statut spécial ou à statut ordinaire - un rôle plus important du point de vue législatif, et ce, tant vis-à-vis des collectivités locales qu'en ce qui concerne la politique nationale. Les collectivités décentralisées disposent ainsi d'une compétence législative – celle des régions à statut spécial est plus étendue – qu'elles exercent dans les matières définies par la Constitution.

Le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, c'est-à-dire le Parlement valdôtain, est l'organe politique démocratique, avec les Communes, le plus proche du citoyen. Les caractéristiques territoriales, culturelles, linguistiques et sociales de la Vallée d'Aoste rendent d'ailleurs cette proximité particulièrement évidente.

Dès le début de la XII^{ème} législature, en 2003, la nécessité de maintenir et de renforcer cette proximité s'est imposée. Il fallait pour ce faire transmettre les informations

relatives à chaque étape de la procédure législative et des activités parlementaires de la manière la plus efficace, la plus rapide et la moins dispendieuse possible, c'est-à-dire avec efficacité et efficience.

Voilà pourquoi une attention particulière a été portée au bouleversement que l'avancée technologique a causé dans le domaine de la gestion des données et de l'information, révolution qui s'est accompagnée d'une tendance croissante à la globalisation de l'information.

Ce double phénomène a permis au Parlement non seulement de disposer d'une rapidité et d'une transparence accrues lors de la transmission des données, mais surtout de faciliter l'implication des citoyens, ce qui contribue à renforcer la proximité voulue et à développer la participation desdits citoyens à la gestion de la *res publica*.

La réorganisation du système informatif interne a donc été réalisée dans cette optique et elle a plus particulièrement modifié la gestion des procédures afférentes aux travaux du Conseil.

Dans le cadre de ce renouveau de notre système d'information, nous avons défini cinq priorités :

- La **TRANSPARENCE** : les nouvelles technologies doivent garantir la transparence de l'action politico-administrative de l'institution, afin de rationaliser le processus de communication au bénéfice du citoyen ;
- L'**INTERCOMMUNICABILITE** : elle est garantie à tous les citoyens grâce à un système de Parlement en ligne qui permet d'impliquer ces derniers et de les amener à participer aux processus décisionnels. Dans ce domaine, les moyens à disposition sont la poste électronique et la signature digitale, le site-portal Internet, les vidéoconférences, la diffusion en direct des événements et les forums de discussion ;
- Les **RESSOURCES** : parallèlement à la rénovation des bureaux, le Conseil a investi dans la mise en œuvre de moyens technologiques destinés à garantir le meilleur niveau possible d'interactivité, de transmission et de conservation des données ;

- La FORMATION : innover signifie également se recycler et enrichir ses compétences culturelles et techniques pour atteindre des objectifs prédéfinis. La continuité du processus d'apprentissage doit être assurée tant du point de vue de la quantité que de celui de la qualité. La carence de formation, surtout dans le domaine technologique, entraîne automatiquement un manque de compétences et par conséquent la perte du professionnalisme et l'inefficacité des investissements ;
- L'ORGANISATION : il a été nécessaire de modifier l'organigramme et de réorienter les différentes structures pour les amener à travailler en utilisant les nouvelles technologies qui sont à leur disposition, et ce, afin d'offrir aux citoyens des services caractérisés par plus d'efficacité et de qualité.

Le budget alloué à ce projet qui vise au renforcement de la proximité du citoyen est consistant : tous les années il se situe en moyenne à 1 million d'euro, environs 60% pour les investissements proprement dits (acquisition de technologie, nouveaux services...) et 40% pour ce qui est de la gestion courante (personnel...)

Mais voyons quelques-uns des aspects concrets du processus de modernisation qu'a connu le Parlement valdôtain.

En tout premier lieu, nous avons complètement rénové le site-portal du Conseil régional, sur la base des objectifs que nous nous étions fixés dès le début comme des priorités absolues, à savoir :

- disposer d'un site essentiellement informatif ;
- mettre à la disposition des usagers, externes ou internes à l'Administration régionale, nos banques de données ou, pour le moins, certaines d'entre elles ;
- mettre à la disposition des personnes handicapées des bornes informatiques interactives plus accessibles ;
- garantir l'accès à partir de différents supports ;
- disposer d'un moteur de recherche indexé sur les informations du site même ;
- parvenir à un bilinguisme total, qui est d'ailleurs une des particularités de notre région ;
- mettre en œuvre tous les moyens susceptibles d'améliorer la communication, tant interne qu'externe.

Sur la base de ces indications, nous avons élaboré une présentation permettant de fournir immédiatement à l'utilisateur un message institutionnel calibré sur les standards propres aux sites de haut niveau, à savoir une navigation et un aspect homogènes et le respect des principes d'identification, d'accessibilité, de navigabilité et de prévisibilité... Un message en somme qui souligne d'entrée la vocation informative du site, fondée sur l'exploitation rapide et intuitive des contenus et l'assurance d'une mise à jour constante et ponctuelle, et tout cela, avec une attention toute particulière pour les différents destinataires de référence.

Dans l'optique de l'homogénéisation des sites institutionnels, dont on parle tant, nous avons fait en sorte que le site-portail du Conseil, structuré sur trois niveaux, réponde aux critères d'utilisation définis par le Département de la fonction publique et puisse, comme cela s'est avéré, obtenir la certification du World Wide Web Consortium (plus connu sous le nom de « test W3C »). Au nombre des services que nous considérons comme les points forts de notre site, je tiens à mentionner la possibilité de suivre en direct les séances du Conseil, dont l'enregistrement vidéo est par la suite classé dans une banque de données accessible au public, la version sonore du site destinée aux non-voyants et la possibilité de suivre toute la procédure aboutissant à l'adoption d'un projet de loi par le Conseil, y compris les données relatives à la discussion du texte par les différentes commissions.

Nous avons ensuite procédé à la récupération intégrale des données historiques concernant la vie politique de la Vallée d'Aoste de 1946 à nos jours, afin que celles-ci soient accessibles sur l'Internet. Ce faisant, nous avons contribué à rendre lisible le cheminement de l'autonomie et pensons avoir ainsi mis en place un service utile à tous les citoyens.

Pour ce qui est de la requalification du réseau interne, au sein du Conseil, tous les usagers disposent aujourd'hui d'un ordinateur connecté aussi bien qu'au réseau Intranet qu'à l'Internet et les infrastructures de base permettent tant l'organisation de vidéoconférences que la diffusion des événements sur le réseau interne ou sur l'Internet.

L'innovation technologique constitue un facteur de développement et de rationalisation, autant qu'une amélioration des services. C'est pourquoi il s'est avéré indispensable de réorganiser les processus de travail, phase durant laquelle tous les personnels se sont efforcés d'améliorer l'efficacité et l'efficacite de l'organisation.

Un autre volet fondamental du processus de réorganisation du système informatique a concerné la production législative, avec la mise en place de la gestion informatisée de la procédure de formation des lois : le mode de travail des commissions et de l'assemblée a été revu ainsi qu'automatisé et une procédure unique a été instaurée à partir de l'enregistrement, au cours de laquelle toutes les opérations successives qui contribuent à la progression du texte sont enregistrées.

De cette manière, toutes les phases de la production des lois et des actes administratifs issus des travaux du Conseil sont automatiquement suivies. Grâce à ce nouveau système, les utilisateurs internes, les élus et le personnel du Conseil peuvent tous – selon des modalités d'accès différentes, bien entendu – étudier tel ou tel texte et le modifier, c'est-à-dire travailler sur un projet de loi ou d'acte administratif sur le réseau Intranet. Quant aux usagers externes, ils ont la possibilité de consulter lesdits textes via l'Internet.

Comme nous l'avons déjà dit, nous avons pu – au prix de lourds investissements – organiser l'enregistrement visuel et sonore de toutes les séances du Conseil régional et des commissions, ainsi que leur diffusion en direct sur l'Internet, et la réalisation de vidéoconférences. Mais l'introduction de fichiers image et vidéo – dont l'utilité s'étend au nouveau domaine des communiqués vidéo, accessibles sur l'Internet – ouvre de nouvelles perspectives de développement (que le Parlement régional est d'ores et déjà en train de tester) quant à l'introduction de la télévision digitale terrestre, cette nouvelle frontière de la communication et de l'innovation, même pour les administrations.

Enfin, l'adoption du nouveau système d'enregistrement informatique a apporté toute une gamme d'avantages du point de vue de la gestion, du fonctionnement et des coûts, puisque la consommation de papier a considérablement diminué, la communication est immédiate et la gestion des dossiers – avec l'enregistrement des différentes phases

des procédures – est facilitée. Avantages qui ont des effets positifs remarquables aussi pour le citoyen : il est donc plus aisé de définir les responsabilités en cours de procédure, les délais de traitement des dossiers se sont nettement réduits, les problèmes de compatibilité entre les différentes structures publiques ont disparu, et le recours à la signature électronique, de même qu'au courriel certifié s'est répandu dans le cadre des rapports entre le citoyen et le Conseil régional.

Pour conclure, toujours dans l'intention de rapprocher les citoyens des institutions, nous avons confié le soin de réaliser une série de publications de vulgarisation nous avons ouvert le Conseil aux visites didactiques : depuis 1996, il est possible de visiter le Conseil de la Vallée, dans le cadre du projet « Portes Ouvertes » mis en place par la présidence du Conseil. La possibilité de découvrir directement les mécanismes qui règlent les travaux du Conseil et de ses organes a fait le remarquable succès de cette initiative, qui a attiré des milliers de visiteurs. Ceux-ci sont, notamment, issus des écoles de la Vallée d'Aoste qui sont plus particulièrement concernées par l'aspect pédagogique de ce projet.

Les visites prévoient une introduction historique, qui retrace l'évolution du concept d'autonomie au cours des siècles, ainsi qu'une illustration du cheminement d'une loi et se terminent par une simulation de vote qui permet d'entrer dans le vif des travaux du Conseil.

Merci